



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Après avoir reçu les Dix Commandements, la paracha qui suit est très riche en Mitsvot, 53 exactement. De nombreux sujets sont énumérés, dont une bonne partie d'entre eux traite des Mitsvot civiles de Ben Adam Léh'avéro, des lois de l'homme vis-à-vis de son prochain. Telles que les lois du prêt d'argent SANS intérêts, les lois du dommage ou encore de la responsabilité de garde d'objets, etc.. Notre Paracha commence sur ces mots : « Et voici les ordonnances... »

La conjonction « et » indique qu'il y a un lien très étroit entre cette section et la précédente qui énumère les 10 commandements et les lois de l'Autel/Mizbéah.

Cet enchaînement atteste qu'il n'y a pas de « domaine religieux » au sens courant du terme. En effet, la religion peut parfois se traduire que par des rites et cultes spirituels, comme le conçoit le monde occidental, qui établit une nette barrière entre l'Eglise et l'État. Mais pour la Torah, une telle distinction ne peut exister. Au contraire, tous les domaines de la vie s'entremêlent et le sacré va se loger dans tous les domaines civiques au même titre que dans les actes spirituels (comme nous l'avons expliqué la semaine dernière).

La Guémara (Baba Kama 30a) enseigne : « Rabbi Yéhouda a dit que celui qui aspire à être pieux qu'il accomplisse les régies des lois civiles et des dommages (Nézikim). C'est-à-dire qu'un homme pieux doit prêter une

ORIENTATION VERS UN C.A.P DÉLINQUANCE...



attention particulière aux lois qui régissent les relations entre un homme et son prochain.

La première loi qu'aborde notre Paracha est celle de l'esclave juif. À première vue, il peut paraître étrange que la Torah commence l'exposé des lois civiles par les règles concernant l'esclave juif. N'y avait-il pas des lois plus importantes que celle-ci à traiter ? Cache-rout, Chabat, pureté ? **Qui est cet esclave pour que la Torah lui donne tant d'importance, et s'enquiert de lui, pour lui donner cette primeur ?**

Pour répondre à cette question, voyons qui est cet esclave juif.

Il s'agit d'un homme qui a volé et n'ayant pas de quoi rembourser son vol se fait vendre par le Beth-Din pour une période maximale de six ans. Avec le salaire de sa vente, il remboursera son vol et entre-temps il sera au service d'une maison juive de premier choix, où il apprendra à se rétablir. La Torah n'a pas préconisé la prison comme solution, car celle-ci n'est pas la thérapie la plus adaptée pour ce genre de personne. Bien au contraire cette sanction ne fera qu'aggraver son état d'être et de développer le mal chez lui. En effet un jeune malfrat incarcéré avec un « C.A.P Délinquance » ressort en général avec un « Bac Pro Criminelle ». **Suite p3**

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

SUIVRE LA MAJORITÉ EST-IL UN PRINCIPE IMMuable ?

Dans notre Paracha est énoncé un principe fondamental dans toute la Thora c'est d'aller d'après la MAJORITÉ. On l'apprend du verset 'Après la majorité on ira, etc..' (Chémot 23.4). Grâce à ce principe, on permettra un morceau de viande trouvé dans une ville où par exemple il y a une majorité de boucheries cachère bien qu'il y ait aussi des boucheries non cachères. Ce même principe est utilisé dans les tribunaux rabbiniques : dans le cas où il y a divergence entre les juges sur un jugement, on ira d'après la majorité des Dayanim. Sachant ce grand principe au cours de l'histoire juive, à plusieurs reprises, des gens de l'Eglise se sont "disputés" avec les Rabanims de l'époque. Une de leurs revendications était que puisque la Thora enseigne qu'on doit suivre la majorité alors pourquoi le peuple juif ne se range pas auprès de la majorité du monde qui est chrétienne ?!

Un jour, c'est le Rav Yonathan Eibeshits qui répondit : 'LaThora donne une valeur à la majorité uniquement lorsqu'il existe un doute. C'est dans le cas où je ne sais pas trancher qu'alors je vais d'après la multitude. Mais en ce qui concerne la croyance du Peuple Juif, il n'y a AUCUN doute sur la véracité de la Thora et des Mitsvot et donc le principe du 'Rov/majorité' ne s'appliquera pas.' Le Hatham Sofer rajoute que du verset lui-même on l'apprend. Il est dit 'Après la majorité LEATOT' ce dernier mot veut dire 'tendre vers' c'est à dire que lorsqu'il y a des tendances contradictoires les uns permettant et les autres interdisant on utilisera ce principe. Mais lorsqu'il n'existe aucun doute, alors même si ils sont par milliers à nous chuchoter gentiment à l'oreille que l'on a tort, c'est sûr qu'on ne les écoutera pas.



MAJORITÉ & PRÊT D'ARGENT

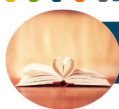
POURQUOI EST-ON OBLIGE DE PRÊTER SON ARGENT ?

Notre Paracha dit: 'si tu prêtes de l'argent à ton prochain, le pauvre tu l'aideras avec toi, etc..' (Chémot 23,24) . Le Ohr Ha'Haïm va nous éclairer sur la teneur de ce commandement de prêter à l'indigent. Le Rav demande : "pourquoi le verset commence-t-il par la condition 'si' alors que l'on sait que c'est un commandement de la Thora d'aider le pauvre de la même manière qu'on doit mettre... les téphelines?" Le grand Rav Ben Attar explique alors que la part du pauvre se 'trouve' chez le... riche.

Pour commencer, il expose un fait courant, mais qui reste surprenant : il existe des gens qui possèdent une très grande fortune, plus que leurs véritables besoins. Inversement, il y a beaucoup de pauvres qui n'ont pas de quoi se nourrir. Le Rav explique alors son formidable principe : la part du pauvre « se trouve » chez le riche !

En effet, nous savons qu'Hachem fait descendre la Brah'a/bénédiction pour toutes les créatures du monde. Cette bénédiction qui devait échoir à l'homme, ses mauvaises actions empêchent celle-ci d'arriver jusqu'à lui. Et comme il existe un principe que ce que le Créateur donne, Il ne le reprend pas (Taait 25.), cette Brah'a a été transférée à une personne plus méritante: c'est notre Riche qui reçoit la part destinée à notre pauvre! Cela entraîne deux conséquences, 1° le pauvre devra chercher sa parnassa chez le riche en tendant la main (ce qui est très dégradant pour lui). 2°

Le riche, en donnant accomplit une Mitzva qui lui sera gratifiée dans le monde à venir! Donc d'après cela, le Rav Ben Attar explique la condition (« si ») du verset par: 'si tu vois que tu as les possibilités de prêter au pauvre, c'est la preuve que la part du pauvre est chez TOI en dépôt !' On finira par un petit mot de halakh'a: il est important de faire signer un petit papier à son prochain (reconnaissance de dette) pour se parer d'un quelconque oubli de l'emprunteur et bien sûr de ne pas faire supporter à son frère des intérêts, ce qui est interdit par la Thora!



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« **Ne frappe point de mort qui est innocent et juste.** » (Chémot 23, 7)

Le Or Ha'haïm explique que, parfois, il suffit que l'homme ait peur de la mort pour être considéré comme mort et absous de la peine capitale. C'est pourquoi, d'après la halakha, si quelqu'un a été condamné à mort et que, un instant avant son exécution, un individu vient plaider pour sa défense, on revoit son jugement et le juge favorablement.

A priori, cette loi est surprenante, puisque la sentence a déjà été tranchée par les juges, auxquels l'Éternel donne Son aval. Comment donc peut-elle être modifiée ? En fait, il arrive que le Saint béni soit-il ne cherche qu'à susciter chez un homme la peur de la mort ; s'il se repent, Il lui pardonne immédiatement et l'acquitte.



« **Monte vers Moi sur la montagne, et sois là-bas** » (24, 12)

Si nous montons sur la montagne, c'est que forcément nous serons là-bas ! Pourquoi donc le préciser ? Parfois quelqu'un se rapproche d'Hachem, mais n'arrive pas à rester dans cette situation, et il lui arrive de tomber et de se détacher de D. « Monte vers Moi sur la montagne », il faut persévérer à monter vers Hachem, à s'élever et se rapprocher de Lui ; « Et sois là-bas », et il faut tout faire pour rester dans cette proximité avec Hachem. (Gaon de Vilna)

« **Quel que soit l'objet du délit, boeuf, âne.** » (Chémot 22, 8)

L'auteur de l'ouvrage Kaf Hachohen explique allusivement ce verset, en s'appuyant sur la Michna de Avot (1, 17) : « Quiconque abonde en paroles provoque la faute. » Ainsi, le terme davar de notre verset – « quel que soit l'objet (davar) » – peut être rapproché du terme dibour (parole), un excès de paroles conduisant au péché – « du délit ».

Cependant, ceci ne s'applique qu'à un boeuf ou un âne, c'est-à-dire aux nations du monde, comparées à ces animaux. Par contre, les propos, même profanes, des érudits méritent d'être approfondis.



L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

LE MEILLEUR ANTIDÉPRESSEUR DE TOUS

Face à un défi ou à une épreuve qui semble être hors de son contrôle, l'homme se tourne vers des médecins, des psychologues ou d'autres professionnels pour essayer de trouver un soulagement qui généralement sont décourageant, lorsqu'ils ne semblent pas trouver de solution alors s'installe la dépression.

Cependant, le judaïsme nous offre une vision de la vie différente un vie régit par la Providence Divine- hashgacha pratit. Cette foi profondément ancrée dans l'ADN spirituel de chaque Juif nous motive et nous pousse. Nous nous efforçons constamment de nous connecter à HaChem. Cette foi, nous libère des peurs ni anxietés ; face à un défi difficile voir insurmontable nous mettons notre confiance en Lui car tout provient de Lui.

La Emouna – notre foi – crée un sentiment de sérénité et de vrai bonheur dans ce monde. La foi dissipe doutes et insécurités qui sont à l'origine de toute peur, tristesse, anxiété et dépression. La Emouna c'est croire que tout est entre les mains de HaChem et que Tout est pour notre bien. Cette foi nécessite un vrai entraînement. Tout ce qui arrive est la Volonté de HaChem. Difficultés financières ou à une maladie, on garde confiance ou ne tombe pas dans la dépression. Car on sait qu'HaChem nous aime comme un parent aime son enfant, que HaChem se soucie de chaque Juif. Et, le moment venu, HaChem atténuera cette souffrance et supprimera cette épreuve.

Cependant, celui qui n'a pas ce niveau d'emouna, ce sentiment de sécurité lui fera défaut. Il ne sait pas que tout provient d'HaChem et c'est pour son bien. Il croit à tort que tout est sous son contrôle. Lorsqu'il voit que malgré ses efforts, il ne peut pas surmonter cette épreuve le désespoir le ronge. Devant son impuissance, il peut devenir déprimé et découragé.

Ce manque d'emouna est à l'origine de tous les sentiments négatifs et de la dépression. De nos jours, nous voyons tellement d'adolescents aux prises avec la dépression. Qu'est-ce que les administrateurs scolaires et les parents essaient de faire pour aider ces enfants ? Ils embauchent plus de professionnels, de conseillers d'orientation et de psychologues. Cependant, la racine du problème est que ces enfants n'apprennent pas les principes fondamentaux de la foi en HaChem. Ils sont élevés en pensant que tout est dû au hasard. Ils sont constamment à la recherche d'un sens et d'un but et ne reçoivent pas les outils d'emouna nécessaires pour réussir dans cette quête. Ils luttent pour trouver le bonheur.

C'est l'une des plus grandes luttes spirituelles auxquelles chaque juif est confronté. Le mauvais penchant tente constamment d'affaiblir notre emouna, et nous faire oublier qu'HaChem contrôle tout dans ce monde. Ce faisant, le mauvais penchant veut que nos vies soient rongées par la tristesse, le doute et la dépression – afin d'entraver notre capacité à nous sentir connectés à HaChem. Notre travail consiste à nous concentrer sur notre foi et de trouver un vrai bonheur basé sur la emouna et la confiance en D.ieu.

La dépression et la tristesse sont une prison qui nous éloigne de D.ieu et de Sa Torah qui sont source de joie !

Une épidémie éclata dans la ville de Munkatch et les Juifs de la ville cherchaient de l'aide et des conseils pour soulager ce fléau. En réponse, le grand Tzadik Reb Zvi Hirsch de Ziditsov, z"l, leur a envoyé une lettre dans laquelle disait qu'ils devaient se concentrer et travailler sur leur emouna pour vivre une vie heureuse et éviter la dépression et la tristesse à tout prix, car la maladie était le résultat de ces émotions négatives.

La joie et le bonheur qui viennent de la emouna sont d'excellents auxiliaires de guérison. Le rav de Slonim a écrit une fois une lettre à un malade : " **la guérison viendra grâce à la joie et à la foi.** Il cite son Rabbi, Reb Moshe de Kavrin z"l, qui était gravement malade durant son adolescence. Il se rendit à l'hôpital de Vilna pour se faire soigner par un spécialiste. Alors qu'il commençait à aller mieux, il demanda au médecin quelle était la principale chose sur laquelle il devrait se concentrer pour continuer à guérir. Le médecin répond : Une attitude positive et heureuse fait plus pour un patient que n'importe quel médicament. » Maïmonide – le Rambam – écrit dans son livre "Hanagot Habriyot", que **celui qui veut aider le patient à guérir doit se concentrer pour lui dire des choses qui rendront le patient heureux car la joie est la première étape nécessaire à toute guérison.**

Le roi Salomon, qui était le plus sage de tous les hommes, a écrit dans Mishlei (18:14) : "l' esprit de l'homme sait supporter la maladie; mais un esprit abattu, qui le soutiendra " **La joie peut le soutenir et éliminer la maladie.**

Le Degel Macheneh Efraïm cite son frère, Reb Baruch de Mezibuz, qui s'interroge sur le verset "Si tu écoutes la voix de l'Éternel ton Dieu; si tu t'appliques à lui plaire; si tu es docile à ses préceptes et fidèle à toutes ses lois, aucune des maladies dont j'ai frappé, l'Égypte ne t'atteindra, car moi, l'Éternel, je te préserverai.

A quelle "maladie" la Torah fait-elle référence ? L'Égypte a subi des fléaux. La Torah aurait dû écrire « tous les fléaux que j'ai infligés à l'Égypte... ». Pourquoi la Torah utilise-t-elle le mot « maladies » ?

Le Degel Machneh Ephraïm propose de répondre à la question de son frère. Chaque maladie vient à la suite d'une dépression. Les fléaux ont rendu les Égyptiens déprimés et découragés. Ils éprouaient un sentiment de désespoir. Ils ont vu toutes les tous les fléaux, et sans emouna, ils se sont sentis impuissants et perdus. Et, ces sentiments ont créé leur dépression racine des maladies.

La Torah nous enseigne : que la foi et la confiance que tout est entre les mains d'HaChem, évitent la tristesse et la dépression et permet un vrai bonheur qui protégera de toute maladie. Chaque Juif doit se concentrer sur sa emouna, renforcer sa foi et sa confiance en HaChem en La Providence Divine Il y trouvera joie et bonheur.

Et rappelez vous....«**Mi chénikhness Adar Marbim bé Sim'ha—Dès que commence [le mois de] Adar, on accroît la joie !** »

Rebbe Kaliver

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchatat@gmail.com

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha
Mariage,
Bar-Mitsva,
Guérisons
Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther** bat Denise Dina Qu'HaChemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya** bat Gaby Camouna Qu'HaChemleur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de **Flory Freha bat Sim'ha** parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de **TOUS LES SOLDATS BLESSES** parmi les malades de peuple d'Israël



L'influence des colocataires de la cellule lui sera très néfaste, en présence de tueurs et d'assassins on ne pourra pas envisager de s'améliorer.

La Torah nous inculque que l'unique manière d'aider et de réhabiliter cette personne qui a failli en volant est de le réinsérer au sein d'une société saine. Ce statut va lui permettre de réapprendre à vivre en harmonie et équilibré, dans la société de Torah. Bien qu'il soit désigné comme « esclave », il sera nourri, blanchi, et logé. Son maître, un homme de qualité, ne pourra ni le mépriser ni le faire travailler abusivement. Il devra observer un nombre de lois bien précises, et respecter son « esclave » comme un véritable invité de marque. La Torah insiste fortement sur ce point. Voici un échantillon de lois dont le maître est soumis :

Il est interdit de lui assigner des tâches dégradantes, telle que de laver les pieds de son maître ou lui lacer les chaussures. Le maître doit partager sa propre nourriture, s'il mange du pain blanc, il ne pourra lui donner du pain noir. Et s'il dort sur un bon lit, il ne pourra pas faire dormir son esclave sur une paille. Ou encore, si le maître ne possède qu'un cousin, ce sera pour l'esclave et le maître dormira à même le sol ! (Voyez Vayikra 25 ; 43-46) Comme il est enseigné dans la Guémara (Kidouchin 20a) : « celui qui acquiert un esclave [hébreu], acquiert en réalité un maître »

L'esclave version Torah est tout le contraire des clichés de l'esclavage vécu dans les civilisations antérieures que l'on fouette, abuse et méprise.

Mais comment cet homme est-il venu à fauter ?

L'homme a commis ce délit par manque d'émouna et de confiance en soi. Il faute parce qu'il ne ressent pas la Présence divine, et s'imaginer être seul, sans personne au-dessus de lui. S'il se trouvait face à une personnalité importante, et avait de l'estime pour lui-même, il n'en viendrait certainement pas à se comporter de manière incorrecte.

Un homme se rendit chez le Tsadik Baba Salé pour lui avouer qu'il était récidiviste dans une faute, et qu'il voulait une bénédiction pour l'aider à s'en sortir. Avant de le bénir, le Tsadik le regarde, et lui demande « mais comment tu fais ? ». Alors l'homme lui explique sa faiblesse, et comment il parvint à la faute. Et le Rav réitère sa question « mais comment tu fais ? ». Alors qu'il s'apprête à lui expliquer une seconde fois, Baba Salé l'interrompt et lui dit :

« Pas comment tu fais techniquement, mais comment tu fais, parce qu'il te regarde ! » (en pointant l'index vers le ciel) Le Tsadik lui expliqua que

la problème est, qu'il ne ressentait pas la présence divine, sans ça il ne fauterait pas.

Aujourd'hui plus que jamais, le monde est truffé de caméra de surveillance, dans les rues, les magasins, les lieux de travail...même dans les synagogues, tout cela pour dissuader les gens de commettre des infractions ou de mieux travailler. Mais la raison authentique, c'est que le monde ne ressent pas la présence Divine.

Nous, juif, devons savoir qu'il existe une force au-dessus de nous. Il existe un Roi et que nous sommes Ses fils !

Cette prise de conscience de l'omniprésence Divine et de noblesse nous protégera de tomber dans la faute. La Torah voit et comprend, les situations problématiques depuis leurs racines, et vient corriger ces carences. Le but de cette « incarcération » sera de développer chez ce « voleur » devenu esclave, ce qu'il y a de bon en lui. Cette nouvelle vie dans cette nouvelle atmosphère va lui permettre de se sortir de son épreuve avec dignité et Émouna.

Ce statut d'esclave n'est pas là pour l'écraser, bien au contraire, il vient réparer ce qui a été détruit, et lui donner du Kavod et relever ses qualités. En le plaçant chez un homme digne et de référence. La Torah s'intéresse et corrige le fond du problème contrairement à la société qui, elle, met l'accent essentiellement sur la forme.

Une leçon pour tous les parents : un enfant qui aurait un problème, une difficulté qui l'a fait flancher, c'est une aide dont il a besoin. Nous devons l'élever, ou l'aider à se relever. Et non pas au contraire, l'écraser ou le diminuer. Quel enseignement magnifique de notre Paracha ! Hachem se préoccupe d'aider ceux qui ont eu une petite faiblesse, et s'intéresse à eux en premier lieu ! Il veut les sortir de leur impasse et les aider à se corriger, tout cela par pur amour pour Ses enfants.

Il existe la Mitsva de marcher dans les voies de D.ieu comme il est écrit (Devarim 28;9) : « Et tu marcheras dans Ses voies », ce qui signifie que nous devons adopter les mêmes attitudes que Lui, de même qu'il est miséricordieux, clément...c'est ainsi que nous devons être.

Nous aussi, en s'efforçant d'être des exemples d'émouna/foi et de respect de soi, nous aiderons au quotidien à éclairer nos enfants, parfois perdus dans un monde obscur.

Rav Mordékhaï Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Si un homme frappe du bâton son esclave » (Chémot 21, 20)

Un esclave fait quelque chose allant contre son maître et une dispute éclate entre eux. Le maître porte alors atteinte à la dent ou à l'œil de son serviteur. Est-ce que dans un tel cas, la loi de « il le renverra libre » s'applique ?

Les commentaires répondent à cette question en s'appuyant sur la guémara (Bérakhot 5a) qui dit que les épreuves nettoient toutes les fautes de l'homme, à plus forte raison d'une dent et d'un œil. De même que l'homme retrouve la liberté grâce à la dent et l'œil, à plus forte raison les épreuves qui nettoient tout le corps de l'homme. Il est connu que les fautes de l'homme entraînent des épreuves. De ses propres mains, l'homme amène sur lui tous les malheurs. Mais malgré tout, nous tirons un enseignement à fortiori de la dent et de l'œil : même si c'est le serviteur qui a commencé à se disputer avec son maître et que c'est lui qui a causé que le maître ait porté atteinte à son œil ou ait fait tomber sa dent, il sortira libre.

S'il en est ainsi en ce qui concerne quelque chose de négatif, c'est encore plus vrai pour quelque chose de positif et nos bonnes actions nous feront certainement mériter abondance et bénédiction. Le récit suivant illustre jusqu'où peuvent arriver les mérites de l'homme. Même lorsque son action est indirecte et que ses intentions sont bonnes, il peut atteindre de très grands sommets.

Cette histoire a été rapportée par un avrech érudit qui donne un cours de guémara dans le bâtiment central de la Banque Leumi à Tel-Aviv. Cet immeuble, de seize étages, est situé au grand carrefour des affaires de Tel-Aviv, et c'est là que le cœur de l'activité commerciale de la banque et de ses succursales partout dans le monde.

A la pause du midi, qui dure environ une demi-heure, de nombreuses

LA PRIÈRE QUI FIT TREMBLER LE CŒUR

personnes qui travaillent là se rassemblent dans la salle qui a été assignée par la direction de la banque pour servir de synagogue et un cours de guémara sur le « Daf Hayomi » y est également donné.

Un rouleau de Torah se trouve dans la synagogue et les offices s'y déroulent régulièrement. C'est là un grand kiddouch Hachem.

Un jour, un homme entra dans la synagogue. Cet homme n'avait pas l'habitude de fréquenter les cours ni les offices. Ce Juif, dont les connaissances en judaïsme étaient bien pauvres, arriva pour l'office de l'après-midi et se choisit un siddour. Des dizaines de siddourim étaient à disposition mais il s'avère qu'il tomba précisément

sur le siddour de son ami qui travaillait avec lui dans le même service à la banque et qui était considéré comme un des seniors. Le propriétaire du siddour participait régulièrement aux offices et aux cours qui se déroulaient là. L'homme, qui venait pour la première fois, commença la 'amida et lorsqu'il arriva à la bénédiction « Tu accordes l'intelligence à l'homme », il découvrit une phrase écrite dans le siddour par son ami : « Je T'en prie Dieu, exauce-moi et ouvre mon cœur pour l'étude de la Torah ; aide-moi à comprendre la guémara que l'on étudie dans le cours. » L'homme qui priait, qui n'avait jamais assisté jusque là aux cours, resta bouche bée. Cette phrase s'infiltra dans

son cœur provoquant une grande émotion. Il pensait jusqu'à maintenant que la seule chose qui intéressait ceux qui travaillaient à la banque était de « faire de l'argent » et leur carrière professionnelle, et voilà qu'il s'apercevait maintenant que ce n'était point ainsi. Son ami aspire à d'autres choses et prie même pour ces choses-là ! Cette demande personnelle écrite dans le siddour alluma en lui le feu de la Torah et à partir de ce jour, il participa régulièrement aux cours de Torah.

(extrait de l'ouvrage Barkhi Nafchi)

Rav Moché Bénichou



BOSH ET DÉBAUCHE

Le "Or Hahaïm Hakadoch écrit (Chémot 3:8) qu'ava-
nt que ne vienne le Ma-
chia'h, le monde descendra au
niveau du 50ème degré d'impu-
reté. C'est un niveau encore
plus bas que celui dans lequel
nous étions en Egypte, comme
nous le savons des Écrits du Ari-
zal Hakadoch. Le but est que,
grâce au fait que l'Humanité
atteigne un tel niveau de bas-
sesse, et malgré tout que cer-
tains réussissent à surmonter
ces difficiles épreuves - grâce à
la force de la Emouna/foi, et à
celle de la Torah, alors sera
détruite à tout jamais la force
de l'Impureté et la difficulté de
l'épreuve.

Ainsi écrit le H'ida dans son
livre Nahal kédoumim: tout le
sujet de la Délivrance ne dé-
pend que de la "Qualité fonda-
mentale" (la

protection
de la Brit
Mila de
l'immoralité)
! Du fait
que le Mau-
vais Pen-
chant - qui
est aussi le
Satan -
ressent que
l'heure de
sa fin ap-
proche, il
actionne
tous les
outils qui
sont sous sa

tutelle dans le but de faire
échouer le Peuple d'Israël et
d'empêcher la venue du Ma-
chia'h.

Notre maître Rabbi Chimon Bar
Yohai que son mérite nous
protège amen - écrit dans le
Zohar Hakadoch, que le prin-
cipal champ d'action du Mauvais
Penchant, c'est la débauche.

De même il est rapporté dans
"Les discussions de Rabbi
Nah'man de Breslev (Sih'ot
Haran Récit 115) : " La prin-
cipale épreuve de tout homme
dans ce monde est celle du
désir de débauche". Ce qui
signifie que l'Homme a été
envoyé dans le monde unique-
ment pour être éprouvé sur le
vice de la débauche.

Tout celui qui a un peu d'intelli-
gence et de sensibilité, doit
s'éveiller et comprendre qu'il
ne doit travailler que sur ça

jusqu'à ses 120 ans. Il faut com-
prendre que réussir dans cette
épreuve, c'est réussir sa vie.

Et ainsi a parlé Bilam, prophète
des nations, à Balak: « il est
impossible de vaincre ces juifs.
Viens avec des armes de des-
truction massive, ça n'aidera
pas ; viens avec des missiles,
pareil, rien ne marchera. Le
Créateur les protège ! Car lors-
qu'il y a un quelconque danger,
ils prient, implorent, pleurent,
et D. les écoute et les protège.
Tu ne peux les vaincre. La
preuve : tu m'as envoyé pour
les maudire, et je n'ai pas pu.
Même les maudire c'est impos-
sible tant que D. veille sur eux.
»

Et il Bilam continu : « tant que
le peuple d'Israël garde la pureté
des mœurs, personne ne
pourra les vaincre ! »

Si tout le
monde
vient : Rus-
sie, Chine,
Japon, Amé-
rique, Iran...
même si
tout le
monde s'y
met, ils ne
pourront
vaincre le
peuple
d'Israël.

Mais à une
condition tu
peux les
vaincre : si tu

fais rentrer chez eux la dé-
bauche, car Le D.ieu d'Israël
hait la débauche, alors de Lui-
même Il les tuera." Si les « bosh
» n'ont pas réussi à nous
anéantir, la débauche le fera.
Effectivement : lorsque Balak a
envoyé les Filles de Midian et
que les juifs ont cohabité avec
elles, ils ont été frappés par
une épidémie qui fit plusieurs
dizaines de milliers de morts. Et
s'il n'y avait pas eu l'acte de
Pin'has fils d'Eléazar le Cohen,
pour stopper l'épidémie, il ne
serait rien resté des Enfants
d'Israël (que D. nous en pré-
serve), pas même un souvenir.
D. hait la débauche. Dès lors
qu'on avait touché aux mœurs,
Hachem aurait puni le Peuple
d'Israël jusqu'au dernier.

(Extrait du livret « un jour pur »)



SUR LE COMPTE DES AUTRES

Rire...

Un homme avare s'aperçoit que le poulet
que son épouse avait acheté a expiré.
Furieux, de devoir le jeter, il décide de
l'offrir à un pauvre du quartier en
« l'honneur du Chabat ». Son épouse
ne considérant pas ça comme une
très bonne idée, essaya de le dissua-
der, mais rien à faire il était décidé à
offrir ce poulet. Chabat matin, les
ambulances se font entendre dans la
rue voisine, que se passe-t-il ?

Notre pauvre voisin, sûrement à cause du
poulet, est transféré de toute urgence à
l'hôpital, pour intoxication alimentaire. Mal a-
l'aise, dimanche matin, notre homme se rend à l'hôpital
pour visiter le malade, et prendre de ses nouvelles. Trois jours passé-
rent, lorsqu'un voisin lui fait part, du décès du pauvre homme. Troublé
par cette mort subite, il se rend aux obsèques, pour honorer le défunt,
et le raccompagner dans sa dernière demeure. Se sentant, plus que
concerné par cette terrible histoire, il visita les endeuillés, consola les
orphelins et assista aux prières de la semaine.

À la fin des sept jours, il s'adressa à son épouse, en ces termes: « tu
étais prête à jeter ce poulet ! Mais regarde combien de Mitsvot, j'ai pu
accomplir en une semaine grâce à lui. Don aux pauvres, rendre visite au
malade, un enterrement, consoler la veuve et l'orphelin et étudier de la
Michna pour son âme ! Ce n'est pas beau tout ça ? ! »

...et grandir

Amusant, n'est-ce pas ? Mais nous aussi, agissons parfois comme cet
homme, en accomplissant une Mitsva sur le compte des autres, en
dérangeant par du bruit, en empiétant sur le temps de l'autre...

Mais une Mitsva ou tout autre acte de bonté ne pourra se faire aux
dépens des autres, son conjoint, ses enfants, ses proches.... Ne nous
enrichissons pas sur le compte des autres.

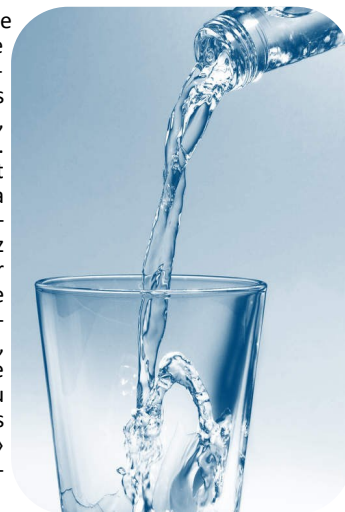


Une vie saine selon la Halakha

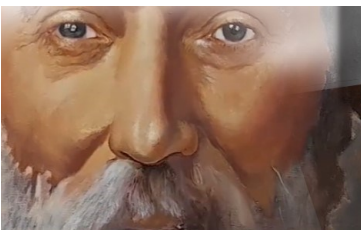
Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

LA MAUVAISE « BONNE DESCENTE »

Comme vous avez pris l'habitude
pendant des années de boire
au milieu du repas, la nourri-
ture « descend » rapidement dans
l'estomac et vous pouvez en avaler,
jour après jour, en grande quantité.
Le repas se poursuit à toute allure et
sans frein tant que le signal de la
satiété n'est pas parvenu au cer-
veau. Cependant, si vous mangez
comme il sans boisson, après avoir
été bien mâchée et imprégnée de
salive. Si vous vous habituez à pren-
dre un repas entier sans boisson,
vous vous retrouverez en train de
faire un régime sans en avoir eu
l'intention. Tout simplement, vous
ne pourrez plus « manger à la hâte »
les quantités de nourriture habi-
tuelles.



Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita - Contact ☎ 00 972.361.87.876



2 Lois du lachone ara/JOUR

par le Rav Mickael Benyaakov

